

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020 à 20 H 00 en mairie

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants 15 (14+1 pouvoir)

MACHARD Bruno, Maire,
BATOT-FRANÇOIS Nathalie. BUCHER Noël. CARDOT Jules. DOMINGUES Yves. GALLAND Jean-François. GAULIARD Cécile. HURAUX Hélène. MAGUET Valérie. MANTEY Josiane. MOUGIN Sébastien PUJOL Gilbert. TISSERAND Martine.

Absent excusé. BOURGEOT Alix

Pouvoir : BOURGEOT Alix à HURAUX Hélène

Secrétaire : CLOT Jean-Paul

Validation compte-rendu

- Les comptes-rendus des conseils municipaux du 9, 16 et 21 octobre 2020 sont validés à l'unanimité.

Forêt :

- Après approbation par la commission Bois et délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'état d'assiette des coupes pour 2021 qui s'établit comme suit :
 - **Parcelle 16 (Morillon)** coupe d'amélioration (grumes + chauffage - Chênes) pour un volume indicatif de 280m³.
 - **Parcelle 21Afa (Morillon)** coupe d'amélioration (grumes + chauffage - Chênes) pour un volume indicatif de 400m³.
 - **Parcelle 29 (Vauvillers)** coupe d'amélioration (grumes + chauffage - Hêtres) pour un volume indicatif de 400m³.
 - **Parcelle 41Afa (Vauvillers)** relevé de couvert (Coupe sanitaire - Chauffage/Trituration) pour un volume indicatif de 300m³.
 - **Parcelle 38 (Vauvillers)** relevé de couvert par les affouagistes (chauffage/Trituration) pour un volume indicatif de 300m³.
 - **Parcelle 38** – coupe secondaire (Grumes + chauffage) pour un volume indicatif de 300m³.
 - **Parcelle 47R (Vauvillers)** coupe secondaire (Chênes en bordure de pâture – Grumes + chauffage) pour un volume indicatif de 300m³.
- Le maire rappelle que les frais de garderie perçus par l'ONF, qui correspondent à 12% du prix de vente, s'appliquent également sur le bois destiné à l'affouage dont la valeur marchande est estimée par l'ONF.
- Pour la délivrance des bois d'affouage et le suivi des coupes, le conseil municipal désigne 3 garants CLOT Jean-Paul, BOURGEOT Alix, MOUGIN Sébastien membres élus de la commission bois, les autres membres non élus : MOUGIN Jean-Pierre, MOUGIN Régis, MARTIN Rémi pourront également assurer le suivi de ces travaux en forêt.

Le règlement affouage, qui définit les règles aux affouagistes et fixe la date limite d'abattage au 30 avril 2021 et la date d'enlèvement au 31 août 2021, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal après avoir été validé par la commission BOIS.

Votants 15 (14+1 pouvoir) Pour 15

Renouvellement adhésion Aux sources de SAONE ET MEUSE

- Le conseil municipal renouvelle son adhésion à l'association aux Sources Saône et Meuse (anciennement aux sources du parc) qui accompagne et soutient des projets de développement territoriaux pour un contrat d'aide à l'investissement par les Régions Grand Est et BOURGOGNE FRANCHE-COMTE. Coût adhésion annuel 30 € annuel. Approuvé à l'unanimité.

Votants 15 (14+1 pouvoir) Pour 15

Création d'un site communal par Campagnol

- Le Maire indique qu'il pourrait être intéressant pour mettre en valeur la commune, mais également afin d'apporter des indications aux usagers, habitants et personnes de l'extérieur, que la commune crée son site internet.

Compte-tenu que la société CAMPAGNOL propose aux communes la création d'un site ainsi que les prestations d'accès, hébergement, accompagnement etc., au tarif tout inclus de 220 € ttc par an, le conseil municipal accepte cette proposition à compter du 1^{er} janvier 2021.

Votants 15 (14+1 pouvoir) Pour 15

Défibrillateur : maintenance

- Suite à l'offre de FRANCHE-COMTE DEFIBRILLATEURS, et la nécessité de maintenir le défibrillateur implanté sous le dôme à l'entrée de la cour du château en état de fonctionnement, le conseil municipal accepte la proposition d'un contrat de maintenance au tarif de 100 € HT annuel par appareil (tarif 2020) éventuellement évolutif, à compter du 1 janvier 2021.

Votants 15 (14+1 pouvoir) Pour 15

Travaux assainissement.

- Le Maire indique que dans le cadre du programme ZRR signé par la communauté de communes de la HAUTE COMTE, une subvention de 70% dont 50% de l'agence de l'Eau et 20% du conseil départemental pourrait être obtenue pour des travaux d'assainissement communaux. Nous sommes en attente des 2 dossiers qui doivent être présentés par le cabinet ECA, un avec reprise de fouilles uniquement, l'autre avec reprise de de la totalité de la chaussée.
- Le maire rappelle que la CCHC devrait prendre la compétence assainissement en 2026.

Délégations du conseil au maire : décisions

Droit de préemption urbain

- Le maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner concernant des biens pour lesquels il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain dont la commune est titulaire.

- **Décision N° 23 du 26/10/2020**

ADRESSE :	REFERENCE CADASTRALE
AB 81	5 rue NOTRE DAME

- **Décision N° 24 du 26/10/2020**

ADRESSE :	REFERENCE CADASTRALE
AC 147	3 RUE BERTRAND FOLIGUET
AC 157	LE VILLAGE NORD

Contrat assurance VILLASUR

- Le 09 novembre 2020 signature du contrat VILLASUR avec l'assurance GROUPAMA avec date d'effet au 01 octobre 2020, suite à quelques remises à jour (digue étang etc. ..).

Participations travaux monument aux morts

- Après avoir reçu 200 € versés par la FNACA, le conseil municipal accepte la participation de 400 € du Souvenir Français et 400 € de l'ONAC. Une demande de participation financière a été sollicitée auprès de la Caisse du Crédit Agricole.

Votants 15 (14+1 pouvoir) Pour 15

Informations diverses.

- En cette période de fermeture de commerces pour raisons COVID 19, le maire énonce les différentes aides mises en place tant au niveau de l'état qu'au niveau de la communauté de commune dans le cadre du PACT REGIONAL de soutien aux artisans /commerçants.
- La subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'eau pour le changement de moteur et mises en place de barres de guidage pour la station d'épuration ne devrait pas avoir une suite positive. Notre station ancienne bien qu'en bon état de fonctionnement est jugé en état médiocre, et le changement du moteur est considéré une dépense de fonctionnement. Le Maire contactera le conseil départemental si toutefois il pouvait nous accorder une subvention pour ces travaux.
- PLUI. Suite à la présentation du projet PLUI du territoire communal par la communauté de communes aux conseillers, le maire a souhaité remonter les zones pour lesquelles des changements de classement avaient été souhaités, afin de pouvoir confirmer à la CCHC les choix retenus par la commune.
- Vitraux de l'église. Les réparations des sinistres sur les vitraux sont prises en charge intégralement par notre assurance.
- l'ONF a proposé que la cabane de chasse au MORILLON soit démontée par les chasseurs et que le socle en béton soit laissé sur place pour permettre éventuellement la mise en place d'une table de pique-nique. Il indique que le conseil municipal devra donner son accord par délibération. Le maire a présenté ce projet aux conseillers qui l'on approuvé. Une délibération sera prise en ce sens lors du prochain conseil municipal.
- l'entreprise MENIERE a procédé à la taille des haies en bordure des chemins communaux. La taille de haies sur une partie privée fera l'objet d'une facturation au propriétaire du terrain qui avait été contacté préalablement et qui avait donné son accord.
- le balayage des rues principales et du parking de la poste sera effectué par l'entreprise JAP travaux de POLAINCOURT.
- A compter du 9 novembre la commune accueille un jeune pour des travaux d'intérêt général pour 2 fois 140 heures.
- le maire énumère différentes pannes dans les locaux communaux qui devront faire l'objet de réparations : pompe de circulation du chauffage à l'ex trésorerie, chauffe-eau salle des fêtes, (mauvais fonctionnement récurant depuis plusieurs années), chauffe-eau de la maison France service/club de l'Amitié (HS), aérotherme de la salle des fêtes, pompe de circulation du chauffage dans le bâtiment de la Poste.
- En attendant la réparation de la partie arrière du toit en Shingle du bâtiment la Poste, une toile a été posée dessus par l'entreprise AWIGNANO. La réparation de cette partie du toit est à prévoir pour le budget 2021.
- Cités Comtoises de BOURGOGNE FRANCHE COMTE. Trois représentants de cette association sont venus à VAUVILLERS. Le Maire leurs a présenté la commune et leurs a organisé une visite du centre bourg.
- l'association COTE COUR qui présente des spectacles aux scolaires de la communauté a dû annuler la représentation du 16 novembre programmée à la salle des fêtes en raison des mesures sanitaires actuelles.
- le maire finalise le dossier de souscription à la FONDATION DU PATRIMOINE. Il a contacté un facteur d'orgues pour faire établir un devis pour le changement du moteur. Des devis ont déjà été

établis pour les travaux d'électricité et de sonorisation ainsi que le changement de la fenêtre de la sacristie qui font partie des travaux les plus urgents.

- Nous avons été contactés par l'étude notarial en charge des propriétés de la succession DENIZOT qui souhaite savoir si la commune est intéressée par le bâtiment sis grande rue en face du point d'apport volontaire de verre ainsi que par le cabanon situé à côté de ce PAV. La commune proposera l'acquisition de ces deux biens à l'euro symbolique en raison de leur état.
- Mme CHAPELLE du Sied souhaite rencontrer le maire au sujet du projet de chaufferie bois. Rendez-vous a été pris pour le mercredi 25 novembre.
- Une habitante souhaite acheter 2 tableaux verts des anciennes salles de classe ; ils lui seront proposés au prix de 20 € les deux.
- Différents vieux mobiliers qui n'avaient plus d'utilité ont été cédés pour permettre l'achat de livres à la bibliothèque par l'association « Il était une fois ».
- La grande porte en PVC de l'ancien garage de la POSTE a été vendue pour 150 €.
- Les anciennes fenêtres de l'hôtel de ville qui ne peuvent être réutilisées, sont mises en vente sur le site LE BON COIN.
- Décorations de Noël. Mise en place des guirlandes dans les rues mercredi 18 novembre. Puisque l'électricien loue à cette occasion une nacelle, les lampes de rues grillées seront réparées et des nouveaux caches en plexiglass seront posés sur les lampes dans la cour du château.
- En raison du contexte sanitaire, le marché de Noël est annulé, mais le grand sapin prévu près de l'église sera bien mis en place. Plusieurs sapins seront achetés, notamment pour la salle de justice.
- Les membres de la commission fête vont faire des décorations (sapins en bois) et feront l'inventaire de celles existantes utilisables ou à restaurer, pour une mise en place le samedi 28 novembre.
- Remarque sur la Fontaine de la Maladière dont les pavés commencent à nouveau à s'enherber.
- Divergences de vue sur la solution à adopter pour la remise en état du mur en pierre à l'entrée de la rue du général MARCOT (sous habitation TSCHERNIFOFF). Une couverture en béton avait été envisagée compte-tenu que le mur se creuse par endroits, mais des conseillers souhaiteraient que les pierres soient conservées et jointées. Mais la qualité de ce mur le permet-il ? et à quel coût ? Une conseillère propose de faire appel à des bénévoles. Ce sujet devra faire l'objet d'un nouveau débat.

Fin de séance 23 H 15

Prochain conseil municipal le 11 décembre 2020